


FICHE 6 CONTRIBUER A L'ORGANISATION DU TEMPS LIBRE DES INTERNES EN DÉVELOPPANT DES ACTIVITÉS NOUVELLES

DESCRIPTION DE LA MISSION

- ✓ Les jeunes en service civique doivent, principalement sur la période de 17h à 22h et le mercredi après-midi, proposer des activités pédagogiques, éducatives et citoyennes originales et complémentaires de celles qui sont habituellement proposées.
- ✓ Les missions des volontaires seront précisées localement, en fonction des projets et des spécificités des établissements, et choisies parmi les activités suivantes :
 - Faciliter les liens avec les acteurs externes, qui interviennent en complément des personnels de l'établissement (associations, structures sportives ou culturelles, etc.).
 - Préparer et faciliter les contacts et les rencontres avec les familles.
 - Participer aux horaires d'ouverture du centre de documentation et contribuer à la mise à disposition des ressources documentaires pour les internes.
 - Aider un interne ou un groupe d'internes à l'apprentissage des leçons et à la réalisation des devoirs, participer à la vie ou à la création d'outils de communication propre à l'internat (site web, publication interne, réseaux sociaux, brochures, etc.).
 - Contribuer au développement de l'engagement associatif des internes en menant des activités originales avec des petits groupes de volontaires.
 - Contribuer au développement d'activités artistiques, culturelles et sportives.
 - Contribuer au développement des usages pédagogiques du numérique.
 - Développer les ateliers de jeux éducatifs.
- ✓  **En outre, en collège les volontaires participeront à « devoirs faits » pour accompagner des petits groupes de collégiens volontaires. Il s'agira de les aider à apprendre une leçon, à faire un exercice, à répondre à une question... Cette mission sera réalisée avec l'appui d'un enseignant coordinateur que les volontaires aideront dans sa tâche.**

CADRE DE LA MISSION

- ✓ Rencontre avec le chef d'établissement, le tuteur et les acteurs principaux.
- ✓ Une lettre de mission peut être envisagée.
- ✓ **Les volontaires qui interviendront dans le cadre de « devoirs faits » bénéficieront d'une formation spécifique à cette activité.**